

Bulletin d'inscription **COURSE LOISIRS**

« L' Albinoise » samedi 9 avril 2011 - 9h15

Ouvert à tous **1 bulletin par personne**

Nom :

Prénom :

Age :

Adresse

CP..... Ville.....

Mail :

Parcours :

Circuit de 2.4km, léger dénivelé de 30 m, **départ prévu à 9h15.**

Le plus grand nombre de tours en une heure ! (Signal sonore à 10 minutes de la fin).

PORT DU CASQUE OBLIGATOIRE POUR TOUS.

Inscriptions sur place (au niveau de la ligne de départ)

Tarif pour tous : **2 €**

Autorisation parentale obligatoire pour les mineurs :

Je soussigné(e).....

autorise mon enfant.....à participer à la course roller loisirs
« L'Albinoise ».

Date.....Signature :

Règlement à signer au dos.



Bulletin d'inscription **COURSE LOISIRS**

« L' Albinoise » samedi 9 avril 2011 - 9h15

Ouvert à tous **1 bulletin par personne**

Nom :

Prénom :

Age :

Adresse

CP..... Ville.....

Mail :

Parcours :

Circuit de 2.4km, léger dénivelé de 30 m, **départ prévu à 9h15.**

Le plus grand nombre de tours en une heure ! (Signal sonore à 10 minutes de la fin).

PORT DU CASQUE OBLIGATOIRE POUR TOUS.

Inscriptions sur place (au niveau de la ligne de départ)

Tarif pour tous : **2 €**

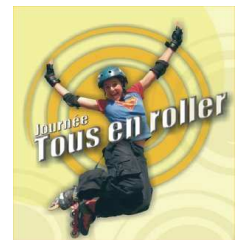
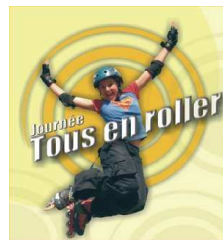
Autorisation parentale obligatoire pour les mineurs :

Je soussigné(e).....

autorise mon enfant.....à participer à la course roller loisirs
« L'Albinoise ».

Date.....Signature :

Règlement à signer au dos.



Règlement

1- Les participants sont tenus de respecter scrupuleusement en tous points les prescriptions du code de la route, les arrêtés préfectoraux, départementaux et municipaux réglementant la circulation publique et d'obéir aux injonctions que les signaleurs, les services de police ou de gendarmerie pourraient donner dans l'intérêt de la sécurité.

2- Le port des protections (protèges poignets, coudières, genouillères) **est obligatoire pour les mineurs.**

Le port du casque rigide, de manière permanente pendant la course est OBLIGATOIRE POUR TOUS.

3- Les participants mineurs doivent être encadrés par leurs parents, tuteurs légaux. Dans le cas contraire, une autorisation parentale obligatoire doit être remise aux organisateurs de la randonnée.

4- Le circuit sera sécurisé, fermé aux véhicules et gardé par des signaleurs et un service d'urgence.

5- Un ravitaillement est prévu en fin de parcours.

6- L'organisation se réserve le droit d'apporter toute modification qu'elle jugera nécessaire au bon déroulement de la manifestation.

7 Remboursement uniquement sur présentation d'un certificat médical.

8- L'engagement à l'épreuve implique l'acceptation du présent règlement.

Date : Signature :

Règlement

1- Les participants sont tenus de respecter scrupuleusement en tous points les prescriptions du code de la route, les arrêtés préfectoraux, départementaux et municipaux réglementant la circulation publique et d'obéir aux injonctions que les signaleurs, les services de police ou de gendarmerie pourraient donner dans l'intérêt de la sécurité.

2- Le port des protections (protèges poignets, coudières, genouillères) **est obligatoire pour les mineurs.**

Le port du casque rigide, de manière permanente pendant la course est OBLIGATOIRE POUR TOUS.

3- Les participants mineurs doivent être encadrés par leurs parents, tuteurs légaux. Dans le cas contraire, une autorisation parentale obligatoire doit être remise aux organisateurs de la randonnée.

4- Le circuit sera sécurisé, fermé aux véhicules et gardé par des signaleurs et un service d'urgence.

5- Un ravitaillement est prévu en fin de parcours.

6- L'organisation se réserve le droit d'apporter toute modification qu'elle jugera nécessaire au bon déroulement de la manifestation.

7 Remboursement uniquement sur présentation d'un certificat médical.

8- L'engagement à l'épreuve implique l'acceptation du présent règlement.

Date : Signature :